
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunion du 19 septembre 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre à quatorze heures trente, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Alagnon s'est réunie dans les locaux du centre administratif de Massiac sous la présidence de Monsieur Maurice MESTRE.

ORDRE DU JOUR

- Présentation et validation du rapport d'activités 2011
- Avis concernant la révision des zones vulnérables aux nitrates
- Point sur l'avancement de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables

ETAIENT PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Madame VIGUES Nicole. Messieurs ALAIN Yvon, DALLE Pierre, DESTANNES Michel, CROS Alain, GIBELIN Pascal, LEOTY Christian, MESTRE Maurice, POMMAREL Pierre et ROUX René.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Messieurs BRUN Hervé, PAVOT Jean-Pierre et VERNIERE Patrick.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Mesdames CHAILLOU Fany, COUPAT Jeannine et MAFRA Corinne. Messieurs GARMY Daniel et REVEILLEZ Jean-Marc.

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION

Messieurs DENISE Bruno (Conseil Général du Cantal), POINT (FDAAPPMA du Puy de Dôme), SAUVAT Pierre (Conseil Général du Puy de Dôme), VAN DEN BERG Yaurick (Conseil Général du Puy de Dôme), JOUANNE Fabrice.

ETAIENT EXCUSES

Messieurs, BEC Joël, BOIT Georges, BONISSEAU Thibault, DELCROS Bernard, DUBOIS André, FIALIP Alain, FOURNIER Bruno, Monsieur GARESTIER Joël, HALFON André, LAROUSSINIE Alain, MAISONNEUVE Marc, MALBEC Christian, MALLERET Gérard, PEGHAIRE Pierre, PHILIPPON Jean, PORTE Jean-Pierre, POUDEROUX Bernard, ROMEUF Robert, VIGIER Rémy, VILLARET Bernard, Monsieur le Préfet Coordonnateur du bassin Loire Bretagne, Monsieur le directeur régional de l'environnement et Monsieur le délégué régional de l'ONEMA.

Pour ouvrir cette réunion, M. MESTRE, Président de la CLE, remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

M. MESTRE propose à l'assemblée de valider le compte-rendu de la précédente réunion de la CLE du 18 octobre 2011. M. Brun demande si l'avis de la CLE concernant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Laveissière a été pris en compte dans le document définitif. L'avis favorable avait été donné sous condition d'inclure certains éléments au projet. M. JOUANNE répond qu'il n'a pas eu l'occasion de prendre connaissance du document définitif pour le moment. Un point d'information y sera dédié lors de la prochaine réunion de la CLE.

Le compte-rendu est validé par les 18 membres de la CLE présents.

POINTS D'INFORMATION

M. MESTRE informe les membres de la CLE de l'avancée des principaux dossiers en cours, en lien avec l'élaboration du SAGE Alagnon :

- **La lettre d'information du SAGE.** Le premier numéro de la lettre annuelle a été diffusé dans les boîtes aux lettres du bassin-versant et aux partenaires techniques et financiers en mars 2012. Elle a été rédigée par Fabrice JOUANNE (le contenu a été validé par le bureau de la CLE le 16 décembre 2011) et mise en page par le cabinet de graphisme et de communication Crescend'O. 9 800 exemplaires ont été imprimés.
- **Le site Internet.** Le site Internet permettra de communiquer autour de l'élaboration du SAGE et de sa future mise en œuvre. Le SIGAL a reçu cinq offres techniques. **Le cabinet Crescend'O a été retenu pour un budget prévisionnel de 6 900 euros HT** (réalisation du site + hébergement et assistance technique durant la première année). Le site Internet permettra également de communiquer sur les autres outils portés par le SIGAL (Contrat territorial et Service Public d'Assainissement Non Collectif) ainsi que de sensibiliser à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- **Le diagnostic socio-économique.** La réalisation, en interne, du diagnostic socio-économique du bassin-versant de l'Alagnon touche à sa fin. Une réunion du comité de pilotage aura lieu le 22 octobre dans le but de présenter le rapport final. Pour rappel, cette analyse socio-économique des usages et services liés à l'eau est avant tout un outil d'aide à la décision qui servira de base à l'évaluation économique des futurs scénarios du SAGE. Elle permettra de mettre en évidence les atouts et les faiblesses de chaque usage et activité liés à l'eau. De plus, ces connaissances complémentaires permettront également d'apporter un éclairage sur les circuits de

financement de la gestion de l'eau sur le bassin-versant de l'Alagnon et d'initier la réflexion autour du financement à venir de la mise en oeuvre du SAGE.

Une fois validée par le comité de pilotage, cette étude sera présentée à la CLE.

- **Le classement réglementaire des cours d'eau.** Lors de sa réunion du 30 juin 2011, la CLE avait émis un avis favorable au projet de classement des cours d'eau proposé par le Préfet Coordonnateur de Bassin.

Pour rappel, ce classement a pour objectif d'améliorer la continuité écologique des cours d'eau en restreignant l'implantation de nouveaux ouvrages et en réglementant ceux existant sur les cours d'eau de liste 1 ; et en engendrant des travaux de mise aux normes sur les cours d'eau de liste 12.

Par lettre du 24 août 2012, Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne a informé la CLE de la signature des arrêtés de classements des cours d'eau le 10 juillet 2012.

ORDRE DU JOUR N°1 : PRESENTATION ET VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2011

M. JOUANNE présente le rapport d'activité de l'année 2011, soumis à validation de la CLE. **Celui-ci est validé à l'unanimité.** Le document est joint au présent compte-rendu.

ORDRE DU JOUR N°2 : AVIS CONCERNANT LA REVISION DES ZONES VULNERABLES AUX NITRATES

Par courrier du 26 juillet 2012, Monsieur le Préfet du Cantal a demandé l'avis de la CLE concernant la révision des zones vulnérables aux nitrates. Mme MAFRA (DDT du Cantal) présente le contexte national et européen ainsi que la proposition de zonage sur le bassin-versant de l'Alagnon.

- **Contexte :**

La « Directive Nitrates » est une directive européenne du 12 décembre 1991 qui a pour but de **réduire la pollution des eaux par les nitrates sur les zones les plus vulnérables, en diminuant les excès de produits azotés apportés aux cultures.**

Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

Sont désignées comme zones vulnérables les zones où les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'atteindre une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/L.

L'intégration en zone vulnérable impose à tout agriculteur **le respect des mesures établies dans le programme d'actions départemental** (plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage, raisonnement de la fertilisation azotée, période d'interdiction d'épandage, bandes enherbées le long de tous les cours d'eau, couvertures des sols pendant la période hivernale...).

La révision des zones vulnérables est prévue à l'article R211-75 et suivants du Code de l'Environnement et fait suite à la cinquième campagne de surveillance, qui s'est déroulée du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011. Elle s'inscrit cette année dans un contexte de contentieux européen pour insuffisance de désignation. **Les autorités françaises se sont**

engagées auprès de la Commission Européenne à réviser la liste des communes classées en zone vulnérable avant le 31 décembre 2012.

- **Situation sur le bassin-versant de l'Alagnon**

Toutes les communes du Puy de Dôme situées sur la masse d'eau souterraine « Alluvions de l'Allier Amont » étant actuellement classées en zone vulnérable, le bassin-versant de l'Alagnon comprend déjà **trois communes en zone vulnérable**. Il s'agit de Beaulieu, Brassac les Mines et Auzat le Combelle.

Les masses d'eaux superficielles (cours d'eau) du bassin-versant de l'Alagnon ne présentent pas de point de mesure affichant des concentrations en nitrates supérieures à 40 mg/l et 50 mg/l (seuils utilisés pour la délimitation des zones vulnérables) pour l'année hydrologique 2010- 2011. **En ce qui concerne les masses d'eau souterraines, trois points de mesure présentent un dépassement de seuil.**

Cas de la commune de Vieillespesse :

Deux points de mesure présentent des teneurs maximales observées de 53 et 56,2 mg/l et ont été ciblés par la Commission Européenne.

Les autres points de mesures de la commune ne présentent des teneurs plus faibles en nitrates. De plus, la topographie du site entraîne une concentration de la pollution sur les captages visés. **Cela a amené les services de l'Etat à définir cette pollution comme ponctuelle. La réglementation veut que, dans le cas où une pollution ponctuelle est identifiée et afin d'éviter que la masse d'eau ne soit classée en zone vulnérable, un programme d'action précis dont les échéances sont définies doit être mis en place. La commune de Vieillespesse a délibéré favorablement pour participer à la démarche « plan local de production et de distribution de l'eau potable » qui va permettre un diagnostic poussé de ses captages. En outre, la commune dans ce cadre va donc revoir les périmètres de protection des captages ciblés par la CE.**

Concernant la commune d'Allanche :

Un captage a été cité par la Commission Européenne qui a relevé des concentrations dépassant 50mg/l durant la quatrième campagne de surveillance. Les données les plus récentes montrent une persistance de la contamination par les nitrates (47 mg/l en 2010 et 57,9 mg/l en août 2011). Ce captage, bien que faisant l'objet d'une DUP périmètre de protection, n'avait aucun périmètre de protection en place sur le terrain.

Comme tous les autres captages ont des teneurs en nitrates inférieurs à 9 mg/l, les services de l'Etat ont estimé que cette pollution est de type ponctuelle. Une discussion autour d'un plan d'action est en cours entre les services de l'État et le Monsieur le Maire d'Allanche qui comprend la mise en place physique du PP, une gestion des parcelles avec l'exploitant et une analyse afin de surveiller l'évolution.

Monsieur LEOTY, maire d'Allanche et membre de la CLE explique que ce captage fourni de l'eau à un seul usager (un restaurant très fréquenté) mais qu'il le pensait abandonné. Un périmètre de protection a été remis en place autour du captage avec une surveillance de la concentration de nitrates dans l'eau potable. De plus, Monsieur le maire envisage de revoir l'alimentation actuelle via un réseau proche.

- **Proposition de zonage :**

La proposition soumise à consultation est l'**absence de classement** en zone vulnérable dans la partie cantalienne du bassin-versant de l'Alagnon.

- **Débats**

M. BRUN (association Vive l'Alagnon), s'interroge sur les conséquences positives et négatives de tel zonages. Il observe que les zones vulnérables se trouvent en très grande majorité dans la partie médiane et aval du bassin de la Loire. Les têtes de bassin présentent très peu de zones vulnérables aux nitrates bien qu'étant souvent liées aux zones d'élevage. Ces têtes de bassin présentant souvent des milieux fragiles et dont les pollutions ont des conséquences sur les zones situées en aval, il estime que le seuil de classement des zones vulnérables n'est pas approprié à un territoire comme le bassin-versant de l'Alagnon.

M. MESTRE propose qu'un avis positif soit donné à cette proposition de zonage. Cette proposition est soumise au vote. Le résultat du vote est le suivant :

- 1 abstention
- 17 votes pour.

L'avis favorable est adopté. Il est joint au présent compte-rendu.

ORDRE DU JOUR N°3 : POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES MAXIMUMS PRELEVABLES

M. JOUANNE rappelle le contexte de l'étude, les objectifs et le phasage. Il présente le travail effectué par le bureau d'études CESAME lors de la phase 1 et l'avancement de la phase 2 de l'étude.

- **Synthèse des travaux de la phase 1 :**

La phase 1 de l'étude a permis d'établir un état des lieux des usages et de la ressource superficielle et souterraine, d'évaluer les pressions ainsi que de réaliser une approche prospective de la ressource et des usages. Pour cela 22 secteurs ont été délimités. Ces secteurs correspondent aux bassins-versants de l'Alagnon et des différents affluents. Ces bassins-versants ayant été divisés en deux secteurs distincts lorsque le contexte géologique ou anthropique l'imposait.

L'état des lieux de la ressource a permis d'estimer la ressource globale en eau ainsi que de définir la ressource superficielle et la ressource souterraine. L'état des lieux des usages a permis, pour chaque type d'usage (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, plans d'eau), d'estimer les besoins et d'inventorier les prélèvements dont les données quantitatives sont connues.

La synthèse des conclusions de la phase 1 est la suivante :

- La ressource en eau sur le bassin-versant de l'Alagnon est estimée à 415 millions de m³/an mais les affluents de l'Alagnon ont des comportements très différents.
- Les besoins propres au territoire sont estimés à environ 4 millions de m³/an. Les besoins satisfaits à partir du territoire (besoins propres au territoire – importations + exportations) sont estimés à 4,5 millions de m³/an.

Les besoins agricoles sont les plus importants (2 m³/an pour l'abreuvement et les bâtiments d'élevage et 1 m³/an pour l'irrigation). Les besoins en eau potable sont d'environ 1 m³/an.

- A l'échelle du bassin-versant de l'Alagnon, le niveau de pression quantitative sur la ressource est globalement faible. Néanmoins, certains secteurs peuvent présenter des situations de tension voir de déficit.
- **Etat d'avancement de la phase 2 :**

Le bureau d'études a estimé les besoins associés aux milieux aquatiques et a réalisé une analyse précise de l'impact des pressions sur la ressource et les milieux. Il a ensuite proposé une synthèse des enjeux et des premières pistes de propositions de gestion par masse d'eau. Il a rédigé un premier rapport intermédiaire.

Le bureau d'études propose de réunir le comité de pilotage de l'étude dans l'objectif de définir des axes de réflexion vers lesquels le bureau d'études devra centrer ses propositions d'objectifs et de scénarios de gestion (dernier point de la phase 2)

- **Débats concernant l'opportunité de réunir le copil en cours de phase 2**

Mme CHAILLOU (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) rappelle que l'élaboration du SAGE est actuellement dans sa phase de diagnostic. Suivra ensuite une phase de définition du scénario tendanciel et des variantes possibles. Il est donc important de conserver pour la suite un maximum de pistes pour la gestion quantitative de la ressource en eau.

Messieurs DESTANNES (Maire de Massiac), BRUN (association Vive l'Alagnon) et MESTRE (Conseiller général du Puy de Dôme et Président de la CLE) s'accordent à dire que le fait d'écartier certaines pistes présente un risque et qu'il est préférable de rester prudent en évitant de restreindre les propositions de gestion à un seul axe de réflexion.

La CLE décide donc que le comité de pilotage n'apportera pas de nouveaux éléments au bureau d'études pour la définition des propositions d'objectifs et de scénarios de gestion quantitative.

QUESTIONS DIVERSES

M. MESTRE invite les membres de la CLE à intervenir sur un sujet qui n'a pas été traité dans la réunion.

M. BRUN remercie les élus qui ont récemment réalisé des travaux en lien avec le traitement collectif des eaux usées domestiques et espère que d'autres communes vont également faire des investissements dans ce domaine.

Il se demande si un rassemblement des moyens humains entre les communes ne permettrait pas d'améliorer l'entretien et le bon fonctionnement des dispositifs de traitement des eaux. Ce qui pourrait permettre de réduire l'impact des rejets d'eaux usées sur les milieux aquatiques

La CLE ne pouvant pas répondre dans l'immédiat à cette problématique, M. JOUANNE l'invite à se tourner vers le SIGAL.

M. DENISE informe les membres de la CLE que le Conseil Général du Cantal propose une aide financière pour la création d'un poste en lien à l'assainissement collectif à l'échelle intercommunale.

Avant de clore la séance, M. MESTRE remercie à nouveau les personnes présentes à cette réunion.

La séance est levée à 16h30.

*Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. Maurice MESTRE*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'E' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.